



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Préfecture  
Direction de la Coordination Interministérielle  
Et de l'Appui Territorial  
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

préalable à :

- ↳ la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement  
du site Champ Courtin - L'Épinette
- ↳ la cessibilité des terrains nécessaires pour la réalisation de ce projet

Par arrêté préfectoral, est prescrite, à la demande de la commune de Melesse, une enquête publique préalable à :

- ↳ la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement du site Champ Courtin - L'Épinette ;
- ↳ la cessibilité des terrains à exproprier pour permettre la réalisation de ce projet.

Seront déposés à la mairie de Melesse pendant 16 jours consécutifs, du jeudi 27 juin 2019 au vendredi 12 juillet 2019 inclus, les dossiers :

- de demande de déclaration d'utilité publique ainsi qu'un registre d'enquête publique ;
- d'enquête parcellaire ainsi qu'un registre d'enquête parcellaire ;

afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public, et consigner éventuellement sur le registre concerné ses observations sur le projet et sur les limites des biens à exproprier ou les adresser par écrit, impérativement avant la clôture de l'enquête, au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie de Melesse – 20 rue de Rennes – 35520 Melesse.

Monsieur Yves-Hubert GUENIOT, commissaire enquêteur, recevra en personne les observations écrites ou orales du public à la mairie de Melesse, les :

- ⇒ jeudi 27 juin 2019 – de 14 h 00 à 16 h 00,
- ⇒ jeudi 05 juillet 2019 – de 10 h 00 à 12 h 00,
- ⇒ vendredi 12 juillet 2019 – de 15 h 00 à 17 h 00.

Dans le délai d'un mois à l'issue de l'enquête, une copie du rapport dans lequel la commissaire enquêtrice énonce ses conclusions motivées sera déposée à la mairie de Melesse ainsi qu'à la préfecture d'Ille-et-Vilaine où toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication.

RENNES, le / 6 JUIN 2019

Pour la Préfète et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

Denis OLAGNON